



# NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2024/128

Genève, le 20 novembre 2024

CONCERNE :

## Appel à contribution : Campagne du 50<sup>e</sup> anniversaire de la CITES

1. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) fêtera le 50<sup>e</sup> anniversaire de son entrée en vigueur en 2025. Ce jalon offre une occasion unique de réfléchir aux réalisations et aux défis de la réglementation du commerce international des espèces sauvages inscrites aux Annexes de la CITES au cours des cinq dernières décennies.
2. Le Secrétariat CITES invite les Parties à la CITES et tous les spécialistes à fournir des photos, des vidéos, des récits et des données qui illustrent les réussites de la Convention, les étapes importantes, les événements significatifs et l'influence sur la conservation et le commerce durables des espèces sauvages, afin de souligner cette occasion importante. Ces éléments contribueront au développement par le Secrétariat CITES d'une campagne de médias sociaux, d'une série d'articles et d'une chronologie interactive pour célébrer notre histoire commune et notre vision de l'avenir.
3. Les contributions peuvent inclure :
  - a) **des photos** : des images illustrant les activités et les réunions de la CITES, les initiatives de conservation des espèces sauvages, l'application en première ligne de la réglementation du commerce, la participation des communautés ou d'autres actions liées à la Convention. Tous les niveaux de résolution d'image sont les bienvenus. Ces photos reflétant les travaux menés au cours des dernières décennies seront très appréciées ;
  - b) **des vidéos** : de courts clips (jusqu'à 3 minutes) illustrant l'impact de la CITES, des projets de conservation, des événements importants ou d'autres travaux liés à la Convention ;
  - c) **des récits** : de récits de 100 à 200 mots qui présentent les progrès réalisés en matière de conservation d'une espèce ou d'un groupe taxonomique particulier, soulignant les avantages des partenariats pour les espèces sauvages et/ou illustrant les effets de certains mécanismes/outils/piliers de la Convention. Ces histoires courtes seront développées et publiées par le Secrétariat CITES ; et
  - d) **des données** : des faits et chiffres illustrant les réalisations de la Convention au cours des 50 dernières années ou montrant les changements intervenus dans le commerce des espèces sauvages et dans le paysage de la biodiversité depuis 1975.

4. Toutes les contributions seront prises en considération pour une intégration dans la campagne du 50<sup>e</sup> anniversaire de la CITES et serviront de références éducatives et d'inspiration pour le public à l'échelle mondiale.
5. Les Parties et les autres spécialistes sont invités à soumettre leur matériel avant le 31 décembre 2024 par courriel à [cites-media@un.org](mailto:cites-media@un.org) avec pour objet « Contribution à la Campagne du 50<sup>e</sup> anniversaire de la CITES ».
6. Pour toute question concernant cette notification, veuillez contacter [cites-media@un.org](mailto:cites-media@un.org).